



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédérale des affaires étrangères DFAE  
Direction du développement et de la coopération DDC  
**Bureau de la coopération suisse au Bénin**

## **Programme FONDS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES – Phase 2**

### **TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION DE LA PHASE**

---

**Août – Novembre 2023**

## Contexte de l'évaluation

Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) est un mécanisme mis en place par le gouvernement du Bénin pour promouvoir le développement harmonieux des collectivités territoriales. Institué par le décret n°2008-276 du 19 mai 2008, le FADeC est piloté par la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), un organe paritaire Etat-Communes disposant d'un organe technique à savoir le Secrétariat Permanent. Le FADeC est abondé majoritairement par l'Etat puis par tous les PTF qui soutiennent la décentralisation. Le mécanisme dispose de deux composantes : le FADeC AFFECTÉ qui reçoit les fonds sectoriels et le FADeC NON AFFECTÉ qui permet aux communes de disposer de ressources nécessaires pour réaliser les actions planifiées dans le Plan de Développement Communal et qui ne sont pas couvertes par les fonds sectoriels. Le FADEC NON AFFECTÉ qui a un guichet fonctionnement et un guichet investissement, est alloué à l'ensemble des 77 communes selon des critères établis et pour des dépenses éligibles retenues dans le manuel de procédures.

Premier Partenaire Technique et Financier a abondé le FADeC en 2009, la Coopération suisse a stabilisé, avec le temps, son appui et a été rejointe par la KFW, l'UE et la BM. Depuis 2016, la coopération suisse a créé un programme de contribution au FADeC afin de faire un appui holistique au Fond. Ce programme permet de transférer des ressources financières aux communes via le FADEC NON AFFECTÉ INVESTISSEMENT ; de renforcer au niveau institutionnel le Secrétariat Permanent de la CONAFIL de même que d'autres organes impliqués dans le suivi et le contrôle du mécanisme du FADeC ; une contribution à la gestion qualitative du FADEC et de contribuer au dialogue politique pour l'augmentation de la part du budget de l'Etat transférée aux communes ; avec pour finalité de contribuer à l'accès des populations locales à des services sociaux de base de qualité et à la promotion du développement local.

Le programme FADEC qui est à sa deuxième phase (2020 – 2023), a été mise en œuvre par le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (SP-CONAFIL) dans un contexte où la décentralisation au Bénin connaît de profondes réformes.

En effet, le Bénin depuis la constitution du 11 décembre 1999 a opté pour la décentralisation qui est devenue effective avec les premières élections communales et municipales tenues en décembre 2002 et février 2003. Depuis lors les élections communales se sont tenues régulièrement avec des conseils élus pour une période de 5 ans (sauf en 2013 où le mandat a été prolongé jusqu'en 2015). En 2020, le Bénin a connu le quatrième mandat des conseils communaux et qui suit actuellement son cours pour finir en 2026 (en vue de l'organisation des élections générales en 2026 : art 157-1 de la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin la loi modifiant la constitution).

En 2019, la constitution a été modifiée mais le principe de la décentralisation n'a pas connu de modification. En 2021, le corpus légal de la décentralisation a connu un changement avec la prise d'un certain nombre d'actes légaux et règlementaires dont le principal est le code de l'administration territoriale (loi n°2021-14 du 21 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale). Certains principes sont demeurés mais d'autres ont connu des modifications. Certaines modifications annoncées seront précisées par des lois et règlements.

L'an 2023 étant la dernière année de mise en œuvre de la phase 2, il est opportun de faire une évaluation des quatre années d'implémentation du programme FADEC afin de mieux connaître le niveau d'atteintes de ses résultats, d'apprécier les succès et les échecs, de ressortir les leçons apprises et les défis sur lesquels sera bâtie la troisième phase. En effet, la Coopération suisse, à travers ses différents programmes, construit sur la durée, généralement 12 ans repartis en trois phases de 4 ans. L'évaluation devra faire ressortir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, la cohérence et l'impact de la 2<sup>e</sup> phase afin de donner des pistes d'amélioration des lacunes engendrées au cours de la mise en œuvre d'une part et de justifier la formulation de la 3<sup>e</sup> phase d'autre part.

## Quelques résultats et leçons apprises de la phase 2

Au cours de la précédente phase, le programme FADEC a permis de soutenir les communes dans la réalisation des infrastructures inscrites dans leurs documents de planification afin d'offrir aux populations des services de base de qualité. Les communes ont pu ainsi réaliser des infrastructures marchandes, sanitaires, scolaires, administratives, etc.

Le programme abonde non seulement le FADEC Non affecté mais renforce au niveau institutionnel les organes intervenant dans la gestion et le contrôle du FADEC tout en favorisant le dialogue politique entre la Société civile et le Gouvernement en vue du plaidoyer pour l'accroissement du transfert des ressources de l'Etat aux communes.

Ainsi les organes de gestion (CONAFIL et DGTCP) et de contrôle (IGF et IGAA) du FADEC jouent aujourd'hui mieux leurs rôles. Ils ont accompagné entre autres les communes dans l'élaboration et l'opérationnalisation de leur plan d'entretien et de maintenance du patrimoine communal, de même que la mise en place d'un système d'information géographique pour le suivi des infrastructures. Ils ont appuyé les communes pour une exploitation optimale et rentable des infrastructures marchandes (étude sur le financement local, guide pour la mobilisation des recettes non fiscales, étude de faisabilité pour la régie autonome, évaluation du gisement fiscal et non fiscal, élaboration de plan de trésorerie, recouvrement digitalisé des recettes non fiscales, etc.). La dématérialisation du circuit de transfert des ressources aux communes a rendu plus souple le processus de planification et de budgétisation ; ce qui a favorisé le respect des délais de procédures des marchés publics.

Les réalisations faites par les communes avec les ressources du FADeC ont permis de donner une bonne visibilité au processus de décentralisation auprès des populations. L'organisation des audits annuels permet de contrôler la bonne utilisation du FADeC par les communes et les recommandations faites par les auditeurs favorisent une bonne gouvernance dans la gestion de ces fonds. Le SP-CONAFIL renforcé apporte également son appui aux communes pour solutionner les difficultés rencontrées dans l'utilisation des dotations et dans la mise en œuvre des recommandations des audits FADEC.

Le programme FADEC permet à la Coopération suisse d'étendre son appui à la maîtrise d'ouvrage communale à l'ensemble des 77 communes du Bénin et de soutenir par la même occasion la décentralisation financière promue par l'Etat à travers le mécanisme du FADEC.

Grâce au dialogue politique organisé par la Coopération suisse, chef de file des PTF du secteur de la décentralisation, l'Etat est aujourd'hui le contributeur majoritaire, toute dotation confondue, au FADEC (61% en 2020 contre 59% en 2019) qui croît en volume mais pas en pourcentage des dépenses totales de l'Etat. En effet, par rapport au budget général de l'Etat, le taux stagne autour de 4% (données de 2020 et 2021). Ceci à cause, entre autres, de l'accroissement permanent du volume du Budget de l'Etat dû à la politique des grands travaux et aux investissements structurants planifiés au niveau central au détriment du développement local conduit par les collectivités locales elles-mêmes. Dans le cadre de l'opérationnalisation du code de l'administration territoriale, il faut noter l'effort du Gouvernement (en 2022) qui a mis à la disposition des Communes du personnel qualifié (au total 7 agents par commune) et payé sur le FADEC pour soutenir le développement à la base.

Une étude est en cours au niveau sous régional Ouest Africain, dans le cadre de la décentralisation financière pour définir la base de calcul du pourcentage affecté aux communes par les Etats au sein de l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain. Cette étude dégagera le véritable taux et proposera des stratégies de plaidoyer au niveau du chaque pays. Le Livre Blanc de la décentralisation financière en Afrique de l'Ouest adopté en mai 2023 soutient tout ce processus.

Le code de l'administration territoriale a prévu, en son article 516, la création du Fonds d'investissement communal en vue de soutenir le développement des communes. Ce fonds ne viendra pas remettre en cause les acquis du FADEC car à l'article 408 du même code, il est écrit que « Les dotations ou subventions de fonctionnement de l'Etat comprennent **les fonds affectés ou non affectés**, alloués aux communes et établissements publics de coopération intercommunale suivant des critères précisés par voie réglementaire ». On peut donc croire que les guichets affectés et non affectés demeureront car aucune information officielle n'est disponible quant au contenu qui sera donné à ce Fonds d'investissement communal

Sur cette base, la contribution de la Coopération suisse au fonds de développement des communes (quel que soit sa dénomination) pourra se poursuivre à travers la formulation d'une troisième phase.

### **Des défis restent encore à relever**

Malgré les résultats obtenus, le mécanisme du FADEC reste néanmoins perfectible car plusieurs problèmes ont été détectés au cours de la phase 2 du programme et mérite que la phase 3 s'y consacre afin de renforcer le système de gestion des finances publiques des communes et de permettre que la décentralisation financière au Bénin devienne un exemple dans la sous-région Ouest africaine.

L'évaluation organisée par ces termes de référence viendra confirmer ou infirmer ces problèmes soulevés ici tout en relevant d'autres, s'il y en avait, à la suite de l'analyse approfondit des résultats du programme.

Les différents défis qui suivent méritent donc d'être approfondis au cours de l'évaluation :

#### **Par rapport l'efficacité du fonds**

- le retard dans le transfert ;
- la sous consommation des dotations ;
- la surliquidité dans certaines communes ;
- les reports de crédits ;
- la faiblesse du taux de transfert par rapport aux recettes fiscales de l'Etat ;
- la réalisation des audits FADEC à bonne date ;
- la mise en œuvre des recommandations des audits FADEC ;
- la mise en commun des dotations des PTF (qui ne permet pas l'identification des infrastructures de chaque PTF) ;
- l'organisation des sessions de reddition de compte communal et national
- l'efficacité du dialogue politique/plaidoyer pour l'augmentation du taux de transfert de l'Etat aux commune.

#### **Par rapport aux acteurs de pilotage du fonds**

- la sur-sollicitation du Secrétariat Permanent de la CONAFIL ;
- la tutelle ou double tutelle du Secrétariat Permanent de la CONAFIL ;
- l'interaction entre les structures de gestion (CONAFIL et DGTCP), de contrôle (IGF et IGAA) et de plaidoyer (ANCB, OSC) ;
- l'apparition de nouveaux acteurs dans le secteur de la décentralisation : la cellule de contrôle et de suivi des communes et les secrétaires exécutifs ordonnateurs du budget communal.

#### **Par rapport à la maîtrise d'ouvrage communal**

- la réalisation des infrastructures suivant les planifications communales
- le processus de prise de décision de la réalisation d'une infrastructure ;
- l'implication des citoyens dans le choix et la localisation ;
- la qualité des infrastructures réalisées
- la maintenance, l'assainissement et l'entretien des infrastructures
- la gestion efficiente des infrastructures

### **Par rapport aux autres programmes de la DDC abondant le FADEC**

- la synergie entre les différents programmes
- la fusion d'autres programmes avec celui du FADEC

### **Par rapport aux autres PTF abondant le FADEC**

- la concertation entre PTF sur les enjeux et défis du FADEC
- la visibilité des différents PTF et surtout la Coopération suisse (1<sup>er</sup> PTF a abondé le FADEC)
- le consensus entre PTF pour le dialogue politique
- la participation aux groupes sectoriels thématiques

## **Objectifs et résultats attendus de l'évaluation**

L'objectif général de l'évaluation est :

- de ressortir les résultats obtenus ou non par le programme tenant compte des objectifs et résultats attendus prévus dans le cadre logique,
- d'analyser ces résultats obtenus suivant les critères d'évaluation c'est-à-dire la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, la cohérence et l'impact d'une part, et
- dégager les principaux enjeux et défis qui peuvent fonder la formulation de la 3<sup>e</sup> phase ainsi que les grandes orientations stratégiques pour cette 3<sup>e</sup> phase d'autre part.

De façon spécifique, l'évaluation traitera des préoccupations suivantes :

### *1<sup>ère</sup> partie : évaluation des résultats*

#### Niveau Impact

L'accès des communautés béninoises à des services sociaux de base de qualité grâce à des infrastructures socioéconomiques construites, fonctionnelles et gérées durablement (mobilisation de ressources, autosuffisance, digitalisation, entretien, maintenance, salubrité, etc.)

#### Niveau Effet

- L'effectivité du transfert des ressources aux communes via le FADeC NON AFFECTÉ.
- La capacité de gestion, de pilotage et de contrôle des structures en charge du FADeC.
- La contribution du Budget Général de l'Etat au financement des communes.

#### Niveau Produit

- L'amélioration des procédures et des processus de transfert des ressources du FADeC aux Communes.
- La maîtrise d'ouvrage, l'élaboration et l'appropriation des Plans de maintenance du patrimoine communal.
- L'organisation, la diffusion et le suivi des audits annuels du FADeC.
- Le développement institutionnel et organisationnel du Secrétariat Permanent de la CONAFIL.
- Le renforcement de capacités des corps de contrôle (IGAA et IGF).
- Le renforcement de capacités des structures d'assistance des communes (points focaux préfectoraux, comités de contrôle de la légalité, trésoriers communaux, délégués du contrôleur financier, etc.) impliquées dans le pilotage du mécanisme du FADeC.

- Les actions de mobilisation (des ministères sectoriels ; Task-force) en faveur des guichets du FADeC.
- La participation accrue de la Coopération suisse au dialogue politique pour une augmentation de la contribution du Budget général de l'État au financement des Communes.
- L'accompagnement des OSC/ANCB pour le plaidoyer en faveur d'une augmentation de la contribution de l'État au FADeC (affecté et non affecté).

## 2<sup>e</sup> partie : perspectives pour le programme

- Les enseignements à tirer des réussites comme des échecs des précédentes phases.
- Les pistes pour la consolidation des acquis et l'amélioration des performances.
- Les axes pour la nouvelle phase tenant compte du fait qu'il s'agit de la dernière phase du programme.
- La capacité de pilotage du programme par le SP CONAFIL.
- L'organisation du plaidoyer/dialogue politique.
- Le suivi-évaluation du programme.
- Les synergies avec les autres programmes de la Coopération suisse.

## Quelques questions évaluatives

### Pertinence

- Le programme est-il en cohérence avec les orientations et politiques nationales ?
- Le programme est-il en cohérence avec les orientations et politiques promues dans la sous-région notamment par l'UEMOA ?
- Le programme est-il en cohérence avec la réforme structurelle du secteur de la décentralisation ?
- La contribution de la Coopération suisse au FADeC non affecté est-elle pertinente dans le contexte actuel de la décentralisation au Bénin ?
- Dans quelles mesures, le programme contribue à la décentralisation financière au Bénin ?
- Quelle synergie/complémentarité avec l'Etat et avec les autres PTF abondant le FADEC ?
- Etc.

### Efficacité

- Quels sont les facteurs qui ont favorisé les résultats obtenus ?
- Quels sont les facteurs qui ont contribué à la non obtention de certains résultats ?
- Les approches et dynamiques développés par le programme sont-elles efficaces ?
- Dans quelles mesures le programme constitue une valeur ajoutée au processus de la décentralisation en générale et celle financière en particulier ?
- Dans quelles mesures le programme a renforcé efficacement la maîtrise d'ouvrage communale ?
- Quelles sont ou peuvent être les interactions entre le programme et les mécanismes mis en place par la réforme structurelle du secteur de la décentralisation ?
- Quelles sont les bonnes pratiques du programme susceptibles d'être consolidées ?
- Dans quelles mesures le renforcement institutionnel des organes de gestion notamment le SP-CONAFIL a influencé les résultats obtenus ainsi que leur performance auprès des communes et de celles-ci ?
- Si le renforcement en capital humain devrait être repris, quelles approches développées ?
- Les parties prenantes au programme ont-elles joué convenablement leurs rôles dans l'atteinte des résultats ? (Montage institutionnel, COPIL, coordination, gestion stratégique, opérationnelle et financière, task-force, suivi-évaluation, plaidoyer, etc.)
- Etc.

## Efficiences

---

- Les approches mises en œuvre dans l'obtention des résultats sont-elles efficaces ?
- La gestion faite du programme est-elle raisonnable et économique ?
- Les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale au regard des résultats obtenus ?
- Etc.

## Durabilité

---

- Les approches développées par le programme sont-elles durables ?
- Le programme a-t-il renforcé durablement la maîtrise d'ouvrage communale ?
- Le programme a-t-il renforcé durablement les parties prenantes ?
- La durabilité de ces approches permettra-t-elle ou favorisera-t-elle une bonne sortie à la fin de la 3<sup>e</sup> phase ?
- Etc.

## Impact

---

- Dans quelles mesures les infrastructures réalisées sont-elles attribuables à la Coopération suisse ?
- Quelles stratégies pourraient être développées pour plus de visibilité de la coopération suisse ?
- Dans quelles mesures les infrastructures réalisées favorisent l'accès des populations à des services de base de qualité ?
- Dans quelles mesures les services offerts aux communautés sont de qualité ou se sont améliorés ?
- Le programme contribue-t-il ou non au développement local et durable ?
- Etc.

## Méthodologie

L'évaluation sera confiée à une expertise externe et se déroulera suivant une méthodologie appropriée qui permettra d'atteindre les résultats escomptés.

La mission commencera par une **revue documentaire** qui permettra au Consultant/à la Consultante de prendre connaissance du programme et de son évolution depuis 2020. Un **cadre de la mission** sera organisé par la Coopération suisse et permettra de préciser les attentes du commanditaire, la méthodologie de travail du Consultant/de la consultante et le chronogramme. La liste des acteurs à rencontrer sera finalisée également lors de ce cadrage. Des **missions terrain** à Cotonou et à l'intérieur du pays seront réalisées pour des interviews et entretiens avec les acteurs de mise en œuvre du programme et autres parties prenantes. Des témoignages de vie doivent également être collectés pour illustrer les résultats. L'évaluation recueillera des données quantitatives et qualitatives de qualité auprès des différents acteurs ciblés. Les premiers résultats de l'évaluation seront présentés à la Coopération suisse avant l'élaboration du rapport provisoire. Ce rapport provisoire une fois élaboré sera amendé par un comité ad hoc mis en place par le Commanditaire. Les recommandations de ce comité seront prises en compte pour finaliser le rapport. Le rapport final sera amendé et validé par la Chargée de programme et le Chef domaine gouvernance.

### Liste indicative des acteurs à consulter

---

- Le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (SGM, DC, DCT, DAE, CONSEILLERS TECHNIQUES)
- Le Secrétariat Permanent de la CONAFIL

- La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- L'Inspection Générale des Finances
- L'Inspection Générale de l'Affaires Administratives
- Les communes de la zone d'intervention des programmes de la Coopération suisse (un échantillon)
- Les communes des départements non couvertes par la Coopération suisse (un échantillon)
- Les intercommunalités (un échantillon)
- L'Association Nationale des Communes du Bénin
- SOCIAL WATCH BENIN
- ALCRER
- MAISON DE LA SOCIETE CIVILE
- Les PTF (GIZ ; KFW ; BANQUE MONDIALE ; UNION EUROPEENNE ; etc.)
- Le bureau de la coopération suisse (Chef domaine gouvernance, Conseiller régional gouvernance, Chargé(e)s de programme gouvernance, Chargée de finance gouvernance, autres chargé(e)s de programme abondant le FADEC)
- Les Ministères sectoriels et/ou leurs Directions Départementales (MEMP ; MESTFP ; SANTE ; AGRICULTURE ; CADRE DE VIE ET TRANSPORT ; INTERIEUR ET SECURITE ; SPORT ; CULTURE ; EAU ; ASSAINISSEMENT)
- Quelques membres de la CONAFIL (Maires et Représentants des Ministères)
- La cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes.

#### Documents disponibles

---

Le commanditaire mettra à la disposition du Consultant/de la Consultante les documents ci-après :

- Programme de coopération suisse au Bénin 2022-2025
- Documents de programme FADEC phase 2 (ProDoc, PC)
- Plans annuels 2020 à 2023
- Rapports annuels de la CONAFIL de 2020 à 2023
- Rapports des sessions du COPIL
- Rapports de Backstopping de la phase
- Rapports synthèses nationales des audits FADeC
- Tout autres documents pertinents

Cependant, le Consultant devra faire des recherches documentaires complémentaires utiles pour l'atteinte des résultats de sa mission.

<b>Durée du mandat</b>
------------------------

L'évaluation devra se tenir dans la période de Septembre à Novembre 2023 sans pour autant dépasser 45 h/j et comprenant :

- Cadrage : 1 j
- Revue documentaire : 2 j
- Elaboration outils : 3 j
- Missions terrains à Cotonou et Abomey-Calavi : 10 j
- Missions terrains dans les communes et intercommunalités : 15 j
- Débriefing avec la Coopération suisse : 1 j
- Rapport provisoire : 5 j
- Note d'orientation stratégique : 3 j
- Rapport final : 3 j
- Power point : 2 j

NB. : Ces 45 hommes/jours sont à répartir sur les Expert.e.s qui seront retenu.e.s pour la mission.



## Différents livrables

Les résultats de l'évaluation sont attendus sous trois livrables :

- Une présentation PowerPoint (maxi 15 diapo) des résultats, des recommandations et orientations stratégiques
- Un rapport d'évaluation (Provisoire puis Final) maximum 30 pages sans les annexes
- Une note d'orientations stratégiques pour la formulation de la phase 3 (maximum 5 pages).

## Profil du/de la Consultant/e

Cette mission sera confiée à une équipe de Consultant.e.s ou à un Cabinet qui remplirait le mieux les exigences de la soumission. Au rang des Expert.e.s à mobiliser pour la mission, il doit y avoir au moins une femme.

Les équipes de consultant.e.s doivent être composées d'au plus trois Expert.e.s.

- 1 Consultant.e régional-e ou national.e, chef.fe de mission et spécialiste en évaluation de projets et programmes de développement ;
- 1 consultant.e national.e membre de l'équipe et spécialiste en finances locales ;
- 1 consultant.e national.e membre de l'équipe et spécialiste en administration territoriale en décentralisation, gouvernance locale ou planification du développement local.

Le ou la chef.fe de mission sera l'interlocuteur de la Coopération suisse et devra coordonner la mission, organiser l'équipe et répondre des différentes productions de l'équipe.

Les consultant.e.s doivent remplir les conditions ci-après :

- Avoir au moins un niveau de BAC+5 dans le domaine dont ils sont spécialisés ou domaine équivalent ;
- Disposer d'une expertise avérée (expériences à prouver par des attestations ou références de services faits) ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'évaluation de projet (pour les membres de l'équipe) et au moins 10 ans d'expérience (pour le/la chef/fe d'équipe) ;
- Avoir une très bonne maîtrise du contexte du Bénin, des enjeux de la décentralisation et les réformes en cours dans le secteur au Bénin, en général et niveau de la décentralisation financière en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance de la décentralisation en Afrique de l'Ouest notamment dans l'espace UEMOA en général et niveau de la décentralisation financière en particulier ;
- Disposer d'une forte capacité d'analyse (quantitative et qualitative) dans un contexte en évolution permanente et de façon innovante ;
- Avoir travaillé pour des partenaires techniques et financier dont la Coopération suisse au Bénin ou dans la sous-région Ouest africaine ;
- Être prêt.e.s aller dans les communes notamment dans le Nord du Bénin ;
- Connaître la culture et les valeurs du Nord Bénin ;
- Maîtriser une des langues nationales parlées au Nord Bénin ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et de synthèse en français.

## Présentation des offres

L'offre devra comprendre :

### Une offre technique

- Lettre de soumission présentant l'équipe et les expertises mobilisées pour la mission (datée et signée) ; 1 page.
- La compréhension de la mission ; 2 pages.
- La méthodologie de conduite de la mission ; 5 pages.
- Le calendrier d'exécution de la mission ; 1 page.
- La description des outils d'évaluation à élaborer ; 3 pages. (Les projets d'outils en annexe 4).
- Les curriculum vitae des consultants ; 2 pages par consultant/e. (au besoin CV plus détaillé en annexe 2).
- La liste des missions similaires ; 1 page par consultant/e. (Les attestations et certificats en annexe 3).
- Autres informations utiles ; 1 page.
- Annexe 1 : être à jour vis-à-vis des exigences légales et fiscales de la République du Bénin ou du pays d'origine (fournir la preuve)

### Une offre financière

- La lettre de soumission de l'offre financière datée et signée
- Le budget détaillé de la mission selon le format mandat local de la Coopération suisse (formulaire à mettre à disposition par la coopération suisse)

### Dépôt des offres

L'offre sous plis fermée peut être déposée au Bureau de la Coopération suisse à Cotonou ou envoyée en version PDF par mail à : [florian.braendli@eda.admin.ch](mailto:florian.braendli@eda.admin.ch) . Elle doit être présentée telle que décrite ci-dessus (au niveau de l'offre technique et financière).

Avec la mention / objet : « OFFRE POUR EVALUATION FADEC-2 »

La date limite de dépôt des offres est fixée au **18 Septembre 2023 à 17h00** (heure du Bénin)

## Critères d'évaluation des soumissions

Les critères ci-dessous serviront à évaluer les offres des soumissionnaires

Référence	Critères d'adjudication	Respect forme	Respect fond
AOT	<i>Analyse Offre Technique</i>	Points	Points
AOT1	Lettre de soumission	1	1
AOT2	Compréhension de la mission	1	2
AOT3	Méthodologie de conduite de la mission	1	10
AOT4	Calendrier d'exécution	1	8
AOT5	Description des outils	1	5
AOT6	CV du/de la chef/fe d'équipe	1	10
AOT7	CV des membres de l'équipe	1	10
AOT8	Missions similaires	1	10

AOT9	Autres informations utiles	0	1
AOT10	Contenu des annexes	0	3
<b>AOF</b>	<b>Analyse Offre Financière</b>	<b>Points</b>	<b>Points</b>
AOF1	Lettre de soumission financière	1	10
AOF2	Budget de la mission	1	20
	<b>SOUS TOTAL</b>	10	90
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>100</b>

Les offres techniques sont évaluées sur une échelle de 100 points. Seules celles ayant obtenu au moins 55 points (y compris la note de forme) lors de l'évaluation technique verront leur offre financière évaluée.

### Chronogramme de l'activité

L'évaluation se déroulera en deux temps forts : la période de déroulement de la procédure de contractualisation (de l'appel d'offre jusqu'au contrat) et la période de déroulement de la mission d'évaluation par le/la Consultant/e (du cadrage à la clôture du contrat)

#### Planification du temps pour la procédure de contractualisation

Le tableau ci-dessous présente les différentes échéances (à titre indicatif) de la procédure :

<b>ACTIONS</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>DUREE</b>	<b>PERIODE</b>
Lancement de la consultation restreinte	<ul style="list-style-type: none"> <li>TDR de l'évaluation</li> <li>Short liste des consultants/cabinets</li> </ul>	12 J	31.08.2023 - 18.09.2023
Réception des offres	Date et heure de réception	1 J	<b>18.09.2023 à 17H00</b>
Evaluation des offres	Rapport d'évaluation	6 J	18.09.2023 – 25.09.2023
Adjudication provisoire	Notification provisoire	3 J	26.09.2023 – 28.09.2023
Adjudication définitive	Notification définitive	1 J	05.10.2023
Contractualisation	Contrat signé	5 J	09.10.2023 – 13.10.2023

#### Planification du temps pour l'organisation de l'évaluation

<b>ACTIONS</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>PERIODE</b>
Cadrage	Compte rendu	Après signature du contrat
Mission terrain	Données brutes	Suivant le calendrier de la mission
Débriefing	Compte rendu	Suivant le calendrier de la mission

Rapport provisoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Version Word rapport</li> <li>• Note d'orientation stratégique de la phase 3</li> </ul>	Suivant le calendrier de la mission
Amendement du rapport provisoire	Point des observations et amendements	A déterminer tenant compte de l'évolution de la mission
Intégration des amendements	Note explicative d'intégration	15.11.2023 – 17.11.2023
Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Version Word et PDF du rapport et de la note d'orientation</li> <li>• Version PPT de la synthèse des deux documents</li> </ul>	Au plus tard 20 Novembre 2023